Province
de
HAINAUT

ARRONDISSEMENT
de
ATH

VILLE
De
CHIEVRES

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette ville,
a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 19 décembre 2013

PRESENTS: Mr B. LEFEBVRE : Bourgmestre-Président;
MM. F. CORDIER, D. LEBAILLY, Mme P. DUVIVIER Echevins ;
MM. P. DUBOIS, C. GHILMOT, F. VINCENT, M. JEAN, C. DEMAREZ, Mmes M-C. LEROY, L. FERON, M-C. DAUBY, Mr P MIROIR, Mmes V. DUMONT, L BACKELAND, V. DESMARLIERES : Conseillers communaux
Mme M-L VANWIELENDAELE : Directrice Générale ff

LE CONSEIL COMMUNAL en séance publique,

Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que l'utilisation de langes lavables présente un atout écologique par rapport aux langes jetables en ce sens qu'ils permettent de diviser par plus de deux la production annuelle de déchets et de réduire de moitié les consommations d'eau et d'énergie nécessaires à leur fabrication;

Considérant qu'en matière de santé, les langes lavables sont généralement fabriqués en fibres naturelles plus douces pour la peau et naturellement absorbantes et qu'ils ne contiennent pas d'additifs chimiques tels que du gel absorbant ou des parfums potentiellement dangereux pour la santé des nouveaux-nés ;

Considérant également que l'utilisation de couches lavables permet de générer des économies financières de par la réduction des achats de sacs poubelles et un coût d'utilisation allant du simple au double pour les enfants de 0 à 2 ans;

Vu la nécessesité d'encourager le citoyen à utiliser les couches lavables plus favorables à l'environnement, à la santé humaine et au budget des ménages ;

Attendu que cette aide spécifique est prévue à l'article 835/331-01 du service ordinaire du budget de l'exercice 2014 ;

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : Dans la mesure des crédits budgétaires disponibles, la Ville octroie aux ménages chiévrois, à partir du 1er janvier 2014, une prime communale destinées à encourager l'utilisation de langes lavables.

Article 2 : Le montant de la prime octroyée équivaut à 50 % des factures d'achat et est plafonné à 75 €. Plusieurs factures d'achat peuvent être cumulées. Les factures peuvent être antérieures de trois mois à la date de naissance de l'enfant.

Article 3 : La prime est octroyée en une seule fois, par enfant et par ménage.

Article 4 : La prime est demandée par le père, la mère ou le tuteur légal de l'enfant. Le demandeur et son enfant doivent être dûment inscrits aux registres de la population de la Ville.

Article 5 : La demande de prime doit être introduite auprès de l'administration communale avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de 3 ans.

Article 6 : Le formulaire de demande de prime doit être adressé au service Environnement de la Ville accompagné des documents suivants :

- une copie de(s) facture(s) d'achat.
- une copie de la composition de ménage, précisant la date d'inscription de l'enfant aux registres de la population de la Ville.
- une déclaration de créance dûment complétée (fournie par le service Environnement dès réception des pièces justificatives).

Article 7 : La présente délibération sera transmise pour information à la Directrice Financière

En séance à Chièvres, date que dessus :

PAR LE CONSEIL :
La Directrice Générale, ff
(s) Mme M-L VANWIELENDAELE
POUR EXPEDITION CONFORME:
La Directrice Générale, ff

Mme M.L VANWIELENDAELE

Le Président,
(s) Mr B. LEFEBVRE

Le Bourgmestre,

Mr B. LEFEBVRE

Ville de Chièvres

Prime à l'achat de langes lavables

Formulaire de demande

Nom et prénom du demandeur : _____

- ☐ Père
- ☐ Mère
- ☐ Tuteur de l'enfant

Rue : _____

N° : _____

CP : _____

Localité : _____

Nom et date de naissance de l'enfant : _____

Je certifie que l'Administration communale m'est redevable de la somme de _____ Euros
Cette somme est à verser sur le compte n° IBAN_____
ouvert au nom de_____

Je déclare avoir pris connaissance du règlement adopté au Conseil communal le 19 décembre 2013 et en accepte les conditions.

Date et signature avec la mention « *certifié sincère et véritable* » :

À joindre :

- Une copie de(s) factures d'achat
- Une copie de la composition de ménage

À renvoyer au : **Service Environnement**
Rue du Grand Vivier 2
7950 Chièvres